

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME SANDRA DALBIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Mai 2018**

**OBJET : Abondement du dispositif d'adaptation de l'habitat et d'attribution d'aides techniques en faveur des personnes handicapées, porté par le centre régional d'ergothérapeutes, études, diagnostics, adaptations techniques (CREEDAT)
- Exercice 2018.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mai 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer au titre de l'exercice 2018, à l'association CREEDAT une subvention de 200 000 € pour le fonctionnement du dispositif d'adaptation des logements et l'attribution d'aides techniques en faveur des personnes handicapées,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention correspondante, dont le projet est joint en annexe au rapport.

Cette dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**